

"d'après l'apparence de la figure, j'ai tout lieu de croire que le défunt est mort frappé d'apoplexie." Dans le troisième cas, aucune raison n'est donnée. Dans un verdict de congestion cérébrale, celle-ci est attribuée à une dégénérescence graisseuse du cœur diagnostiquée d'après l'aspect du cadavre. Dans trois cas, nous trouvons la paralysie comme cause de mort subite.

*Appareil circulatoire.*—Nous comptons 20 verdicts de mort par maladie du cœur. Huit de ces cas n'avaient jamais été observés pendant la vie par des médecins; d'autres avaient été vus à des époques plus ou moins rapprochées de la mort, mais ce n'est que dans deux cas que le diagnostic de maladie de cœur avait été posé. A part cette exception, toute autre cause ordinaire de mort subite eût pu tout aussi bien être assignée dans les verdicts. Cette prédilection d'attribuer la mort subite au cœur ne semble pas justifiée par les autopsies que nous avons pratiquées dans les cas de mort subite, cet organe ne fut pas trouvé intéressé une seule fois. Nous relevons pour en faire mention seulement et pour les livrer aux réflexions de nos lecteurs, deux verdicts, l'un de syncope du cœur causée par l'intempérance, et l'autre d'asthme cardiaque.

*Appareil respiratoire.*—Dans le cas d'une personne qui s'était plainte d'une violente douleur d'estomac, suivie d'une hémorrhagie abondante par la bouche, le jury rendit un verdict de mort par maladie de cœur ou inflammation de poumons; chez une femme morte subitement en état de grossesse, le médecin, qui ne l'avait vue depuis quatre mois, émit l'opinion suivante, sans autopsie bien entendu: "la cause de la mort, d'après moi, est due à une attaque d'apoplexie pulmonaire causé par l'émotion de l'approche de la délivrance; par l'examen vaginal, j'ai constaté que l'enfant était mort." Dans une enquête pour un cas de mort subite, le médecin, qui n'avait pas vu le défunt de son vivant, déclara qu'il avait constaté sur le cadavre les symptômes de la congestion pulmonaire et le jury rendit un verdict en conséquence. Nous relevons neuf cas de phthisie; il semblerait en lisant la preuve que l'on déclare volontiers phthisique toute personne morte en état de langueur.

*Divers.*—Sous ce titre il est intéressant de noter un cas de colique hépatique chez un enfant âgé d'une semaine, sans jaunisse apparente; et un autre de "maladie incurable," mais laquelle? Un individu meurt quelque temps après sa sortie d'un hôpital où il avait été traité pour "de la paralysie." Un médecin donna un certificat de décès sous la rubrique d'albuminurie, sur représentation d'un parent que le défunt avait eu les jambes enflées; un autre médecin vint dire à l'enquête qu'il avait aussi traité le défunt quelques mois auparavant, et qu'il avait alors diagnostiqué une maladie du foie, mais qu'il n'avait aucune objection à croire que le défunt était mort d'hydropisie; verdict en conséquence. Un individu est trouvé mort dans une chambre d'une maison qu'il habitait seul. La mort remontait à 48 heures. Il